###

### Les sites internet « petite enfance » à disposition des professionnels

* **Le site « www.caf.fr »**

Les professionnels peuvent s’appuyer sur le site Caf.fr pour toutes les prestations familiales et notamment la prestation d’accueil du jeune enfant (Paje)

Les professionnels peuvent également s’y référer pour les aides à destination des assistants maternels (prime d’installation, Pala, aide au démarrage en Mam).

* **Le site Internet «**[**www.mon-enfant.fr**](http://www.mon-enfant.fr)**»**

Mon-enfant.fr constitue le seul site national référençant la quasi-totalité de l’offre collective, les Ram, les Laep, les Alsh, et près de 70 % des assistants maternels en activité.

La recherche géo-localisée et les outils de simulation permettant d’estimer le cout de l’accueil en crèche ou le droit Paje sont les points forts du site et sont les fonctionnalités les plus utilisées.

La mise en ligne des disponibilités des assistants maternels constitue un outil pratique permettant d’améliorer le service rendu aux familles (très en attente de ce type d’information) et de favoriser la visibilité des assistants maternels en sous activité (mise en relation de l’offre et de la demande).

La rubrique « métiers » du site Internet «www. mon-enfant.fr » a été conçue de façon à constituer un support pour informer les professionnels sur les évolutions de carrière possible.

D’un contenu essentiellement axé sur la petite enfance à l’origine, le site propose aujourd’hui une offre plus transversale couvrant progressivement le champ de la parentalité.

Ainsi, les actions parentalité sont dorénavant référencées afin d’assurer :

* un meilleur accès des parents à l’information et aux dispositifs d’accompagnement à la parentalité ;
* une meilleure visibilité à la politique de soutien à la parentalité.

A ce jour, la rubrique « près de chez vous » recense près de 9 000 actions pour les parents (groupes de paroles, conférences débat, ateliers parents-enfants, etc.), 207 services de médiation familiale et 205 espaces de rencontre.

En outre, dans l’espace documentaire à destination des familles (« espace doc »), les parents peuvent trouver de l’information sur de nombreuses thématiques : naissance, relations parents-enfants, vacances, usage du numérique, séparation, handicap, relations parents-école.

Parallèlement, un espace documentaire à l’attention des professionnels a également été créé. Il regroupe des ressources documentaires indispensables pour accompagner l’évolution des pratiques et alimenter la réflexion des professionnels. Un espace spécifique à l’attention des assistants maternels a été créé.

En outre, grâce aux pages « actualités » du site, les professionnels peuvent se tenir informer des évolutions législatives ou réglementaires dans le domaine de la petite enfance.

Le site mon-enfant.fr est accessible en responsable design pour une consultation sur smartphones et tablettes. Une application mobile Caf-Mon-enfant.fr a par ailleurs tout récemment été créée. Elle est disponible sur les supports Android epuis Google Play et sous IOS depuis Apple store.

* **Le site internet «**[**www.net-particulier.fr**](http://www.net-particulier.fr)**»**

Le portail [net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr) favorise l’accès à l’information des particuliers employeurs et des salariés du secteur des services à la personne dans le cadre de l’emploi direct (accueil de jeunes enfants, vie quotidienne, personnes fragiles). Cet espace numérique rassemble les services internet des différents acteurs du secteur (site de Pajemploi, mon-enfant.fr, site du Cncesu, site de l’Ansp, etc.) dans une logique de mutualisation.

Cet espace permet, depuis 2015, la mise en relation du particulier employeur avec le salarié du particulier employeur.

Les professionnels peuvent s’appuyer sur ce site pour orienter les familles, les assistants maternels et les gardes d’enfants à domicile sur toutes les questions relatives à la relation employeur/salarié.

* **Le site « www.paje-emploi.fr »**

Pajemploi a élaboré des modèles de contrats de travail pour les assistants maternels et les gardes d’enfants à domicile (garde simple et garde partagée), ainsi que des fiches pratiques afin d’aider parents et assistants maternels à compléter ces modèles de contrat de travail. Ces documents ont été validés par la direction générale du travail (Dgt). Ils peuvent être téléchargés sur le site Internet www. pajemploi.urssaf.fr ou [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).

Des fiches pratiques sur les congés payés et les jours fériés des assistants maternels et des gardes d’enfants à domicile sont également disponibles sur le site de Pajemploi dans la rubrique Information/Documentation/Fiches pratiques.

Les Ram devront ainsi proposer en priorité aux parents en quête d’informations, d’utiliser ces documents qui assurent une information fiable et homogène sur l’ensemble des territoires, prenant appui sur le champ conventionnel applicable. Le recours à ces documents, a minima, permet en effet d’éviter toutes erreurs ou oublis qui pourraient in fine être préjudiciable à l’ensemble des parties prenantes. Pour autant, les parties restent libres de se référer à d’autres sites et de contractualiser avec le document de leur choix.

Le site Internet permet une navigation des internautes sous forme de parcours.

Pajemploi a mis en place une ligne téléphonique « pour les Ram » Afin de répondre à toutes questions relatives à la législation et à la réglementation Pajemploi. Le centre national Pajemploi met à disposition des Ram une ligne téléphonique dédiée. Ce service est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h au 0 811 01 72 53 (choix 2).

* **Le site internet et l’application mobile « ma cigogne »**

Pôle emploi et la Cnaf ont collaboré pour favoriser l’employabilité des demandeurs d’emploi ayant de jeunes enfants.

Pôle Emploi a ainsi développé, en lien avec la Cnaf, un site internet et une application mobile « MaCigogne » qui permettront aux demandeurs d’emplois de bénéficier d’un accueil ponctuel de leur(s) enfant(s) en crèche pendant leurs démarches de recherche d’emploi (entretien d’embauche ou de sélection en formation, rendez-vous Pôle emploi, période d’essai, stage de formation).

Les établissements d’accueil référencés sur cette application s’engagent à apporter une réponse aux demandes dans un délai maximum de 72 heures.

Cette application s’inscrit en complémentarité de l’application Caf – Mon-enfant qui vise un public beaucoup plus large et propose un contenu plus riche (simulateur de cout, actions parentalité, offre d’accueil individuelle et collective).

La mise en place de ce projet s’appuie sur le volontariat des Eaje. L’enjeu est de les mobiliser afin de constituer un « réseau » de crèches adhérentes à ce nouveau service en direction des demandeurs d’emploi.